



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/55
19 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJET : SAINTE-LUCIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération :

- Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes Canada

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET SAINTE-LUCIE

SECTEUR : Réfrigération

Consommation sectorielle de SAO (2002) : 2,8 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur : S.o.

Titres du projet :

- a) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Données du projet	Mise à jour du PGF
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Durée du projet (mois)	36
Montant initial demandé (\$US)	73 450
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coût d'imprévu (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	73 450
Participation locale aux capital (%)	100
Élément exportation (%)	0
Montant demandé (\$US)	73 450
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)	
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Ministère de la Planification, du Développement, de l'Environnement et de l'Habitation
Agence d'exécution	Canada

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	73 450
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	9,549
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	82,990

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. La consommation totale de CFC à Sainte-Lucie a été évaluée à 2,8 tonnes PAO en 2002. Les CFC sont utilisés pour l'entretien de réfrigérateurs domestiques et de climatiseurs d'automobile. La valeur de référence des CFC pour assurer la conformité est de 8,3 tonnes PAO.

Secteur de l'entretien

2. Le secteur de l'entretien des réfrigérateurs et des climatiseurs d'automobile compte environ 90 techniciens formés à l'emploi de grandes entreprises d'entretien et de 20 techniciens qui travaillent dans les grands hôtels, les concessions d'automobiles et les établissements industriels. Quarante-cinq de ces techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques de gestion de la réfrigération/climatisation, de même qu'un certificat. Le secteur informel comprend une centaine de personnes qui travaillent surtout à leur propre compte. Elles n'ont pas reçu de formation officielle et ont acquis leurs compétences en travaillant avec d'autres.

3. L'entretien des climatiseurs d'automobile est assuré par deux concessionnaires automobiles de même que par des techniciens des secteurs formel et informel. L'entretien consiste généralement en l'appoint de systèmes qui fuient. Un des concessionnaires a acheté un appareil de récupération et de recyclage, mais en général, les CFC sont évacués pendant l'entretien, surtout par les techniciens du secteur informel.

4. Dans le cadre de sa politique, le gouvernement de Sainte-Lucie considère qu'à compter de 2007, il sera essentiel de former les techniciens qui n'ont pas encore reçu cette formation et d'offrir cette formation aux techniciens du secteur informel intéressés à la recevoir.

5. Les prix courants des frigorigènes sont actuellement de 10,21 \$US/kg pour le CFC-12 et de 19,61 \$US/kg pour le HFC-134a.

Rapport sur la mise en œuvre du projet de PGF

6. La 23^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet de PGF à titre de contribution bilatérale du gouvernement du Canada. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Mise sur pied d'un système de permis d'importation/exportation des SAO fondé sur la Loi sur le Protocole de Montréal de 2001 et la réglementation sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone de 2002;
- b) À ce jour, 37 personnes (formateurs d'agents de douanes et inspecteurs) ont reçu une formation sur la surveillance et le contrôle du commerce des CFC et de l'équipement à base de CFC. La formation des agents de douanes restants a débuté en septembre 2002 et se poursuivra jusqu'à la fin de 2003, lorsque tous les agents auront été formés. De plus, le ministère des Douanes a reçu des détecteurs de fuites et des appareils d'identification des SAO afin d'aider aux inspections;

- c) Le programme de formation des formateurs en bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de réfrigération a été mis en œuvre par Environnement Canada en 1998 et en 1999, les techniciens d'entretien ont été formés par des formateurs locaux. Ainsi, 55 techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques de réfrigération. Le collège communautaire local a ajouté un module sur les bonnes pratiques en gestion de la réfrigération à son programme, et 0,11 tonne de CFC-11 a été éliminée; et
- d) La formation en récupération et en recyclage a été donnée en janvier 2002, avec l'assistance d'Environnement Canada. Trois appareils de récupération et de recyclage, et 6 appareils de récupération ont été fournis (2 appareils de récupération et un appareil de récupération et de recyclage ont été attribués au Sir Arthur Community College, qui forme 12 techniciens en réfrigération par année). De plus, un centre de recyclage a été créé au Sir Arthur Lewis Community College. Quatre autres appareils de récupération sont encore en entreposage car les techniciens du secteur formel ne manifestent aucun intérêt à les acquérir avec la condition que les frigorigènes récupérés soient recyclés au collège communautaire avant d'être remis sur le marché (les techniciens préfèrent attendre d'avoir les moyens d'acheter leur propre appareil de récupération et de recyclage plutôt qu'être obligés de travailler en fonction des exigences du collège). Les quantités récupérées sont évaluées à 0,5 tonne de CFC-12 et à 0,05 tonne de R-502.

Activités proposées pour la mise à jour du PGF

7. La mise à jour du PGF prévoit une formation supplémentaire pour les techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération (30 000 \$US) afin de former les techniciens non formés du secteur formel et tous les techniciens du secteur informel qui désirent recevoir la formation; l'achat de 11 appareils de récupération et de recyclage pour les grandes entreprises d'entretien, dont cinq appareils pour l'entretien des climatiseurs d'automobile (30 450 \$US); et un programme d'encouragement (13 000 \$US) visant à accorder une petite subvention aux propriétaires d'équipement à base de CFC afin qu'ils adaptent leur équipement à des frigorigènes sans CFC.

8. Le projet de PGF est accompagné d'une lettre officielle du gouvernement de Sainte-Lucie (signée par le Secrétaire permanent du ministère du Développement physique, de l'Environnement et de l'Habitation) précisant l'engagement du gouvernement à réaliser une réduction d'au moins 50 pour cent de la consommation de CFC d'ici 2005 et de 85 pour cent d'ici 2007, sans demander d'appui financier supplémentaire.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le Secrétariat a pris note qu'au moment de présenter la proposition de projet de PGF, le gouvernement de Sainte-Lucie n'avait encore rapporté aucune donnée de consommation de ses SAO au Secrétariat de l'ozone, en vertu de l'article 7, pour l'année 2002, et n'avait remis aucun

rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds. Par la suite, les rapports concernés sur la consommation de SAO ont été remis aux Secrétariats du Fonds et de l’ozone, avec la collaboration du gouvernement du Canada.

10. Compte tenu du faible nombre de systèmes de réfrigération pour lesquels la récupération et le recyclage sont viables, le Secrétariat a suggéré que le gouvernement du Canada examine le mérite de fournir un moins grand nombre d’appareils de récupération et d’utiliser ces ressources pour acheter des outils d’entretien de base pour la majorité des techniciens de Sainte-Lucie.

11. Le gouvernement du Canada a donc proposé de réunir la demande d’équipement pour les techniciens contenue dans le programme de formation et le programme de récupération et de recyclage connexe (ce qui représente un total de 42 950 \$US) dans un même budget global qui servirait à acheter de l’équipement et des outils (tels que des appareils de récupération, les appareils de récupération et de recyclage pour les climatiseurs d’automobile, de l’équipement de brasage, des pompes à vide, des détecteurs de fuite et autres outils de base) choisis selon les besoins identifiés au cours des 3 années de la mise en œuvre du projet. À titre d’exemple, un plus grand nombre d’appareils de récupération serait fourni dans le cas où une augmentation marquée des prix du CFC inciterait les techniciens à récupérer et à recycler. Les montants prévus au budget pourraient aussi être utilisés pour fournir directement des outils d’entretien de base au plus grand nombre de techniciens possible si les techniciens éprouvent de la difficulté à appliquer les bonnes pratiques en entretien en raison d’un manque d’équipement adéquat. Ainsi, l’objectif consisterait à surveiller et à évaluer les besoins des techniciens de façon continue, et d’adapter le projet en conséquence.

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l’approbation générale du projet et des coûts d’appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d’appui (\$US)	Agence d’exécution
a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	73 450	9 549	Canada
